



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biens

Question écrite n° 123188

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le fait que, dorénavant, les communes ne peuvent plus céder un terrain ou un immeuble gratuitement ou pour un prix inférieur à sa valeur réelle. Elle souhaiterait qu'il lui indique si cette disposition s'applique également dans le cas de la cession d'un terrain à une société privée d'HLM.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123188

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : économie, finances et emploi

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4679